

Communiqué de presse

Avril 2024,

Les Villes-Santé se réunissent à Bordeaux pour échanger sur la thématique :

« Activités physiques et sportives dans l'espace public : accessibilité, équité et santé ».

Cette année, le Réseau français Villes-Santé co-organise ses rencontres nationales avec la Ville de Bordeaux, sur la thématique « Activités physiques et sportives dans l'espace public : accessibilité, équité et santé ». Elles auront lieu les 28, 29 et 30 mai 2024, avec un temps fort ouvert à tous le mercredi 29 mai, de 08h à 17h15 au CAPC, Musée d'art contemporain de Bordeaux. Ce dernier rassemblera près de 150 personnes, élus et agents venant de différentes municipalités et intercommunalités en France pour partager pratiques, expériences et idées afin d'améliorer la santé des habitants. Il sera introduit par le ministère des Solidarités et de la Santé, par Santé publique France et par le Maire de Bordeaux.



Trois journées pour trois espaces de rencontres et de partage d'expériences :

- **Le mardi 28 mai**, une **assemblée générale** se tiendra de 14h à 18h, et sera suivie d'un **cocktail dînatoire offert par la Ville de Bordeaux** (*réservé aux Villes-Santé, sur inscription*).
- **Le mercredi 29 mai**, le colloque « **Activités physiques et sportives dans l'espace public : accessibilité, équité et santé** » se déroulera au CAPC (Musée d'art contemporain de Bordeaux), de 08h à 17h15, et sera animé par Pascal Massiot, journaliste (*ouvert à tous, sur inscription*).
- **Le jeudi 30 mai**, **trois visites de terrain** seront proposées (*ouvert à tous, sur inscription*) ainsi qu'une matinée thématique « **Santé des enfants et des jeunes** » (*réservée aux Villes-Santé, sur inscription*). L'après-midi, de 13h30 à 15h30, une **réunion de travail** sur l'accès au soin et les centres de santé dans les villes sera animée par le secrétariat (*réservée aux Villes-Santé, sur inscription*).

Le rôle des villes et des intercommunalités.

Les villes et les intercommunalités ont les compétences et la légitimité pour se saisir de cet enjeu afin d’agir sur les facteurs qui influencent notre santé au quotidien, dont l’accès à la pratique d’activités physiques et sportives. En effet, les collectivités ont la capacité de faciliter la pratique d’activités physiques et sportives par le biais de l’aménagement des espaces verts, des espaces public et des voiries, l’aménagement des cours d’écoles et le travail avec les équipes éducatives (sur le temps scolaire et hors temps scolaire), mais également des centres et espaces d’accueil pour jeunes enfants (espaces extérieurs des crèches et haltes-garderies notamment), l’installation et la gestion d’équipements sportifs, le développement de l’offre, la mise en œuvre de plans en faveur des mobilités actives ou des programmes d’accompagnement des personnes éloignées de la pratique, etc. Ce sont autant de possibilités pour les villes et les intercommunalités de soutenir et de promouvoir la pratique d’activités physiques dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Une journée de partage d’expériences et de recherche de co-bénéfices avec d’autres politiques municipales et intercommunales.

Dans une approche de santé dans toutes les politiques, les villes et les intercommunalités ont un intérêt à mutualiser l’impact sanitaire et environnemental de leurs politiques et à mener des politiques efficaces et coordonnées pour le bien-être des habitants, dans un contexte financier contraint. Ainsi, cette journée visera à échanger sur les co-bénéfices entre les politiques d’urbanisme et d’aménagement urbain, les politiques de mobilité, les politiques de soutien aux pratiques sportives et aux loisirs, et les politiques sociales ; et à échanger sur leurs impacts sur la santé, et sur la capacité des villes et des intercommunalités à agir en faveur de la réduction des inégalités sociales de santé dès l’enfance et la petite enfance.

Le colloque aura ainsi pour objectif de préciser, de concrétiser et d’aller plus loin que les constats déjà partagés dans le dernier ouvrage du Réseau français Villes-Santé « [Alimentation saine et activité physique : Les villes et intercommunalités actrices en promotion de la santé](#) » qui sont les suivants : l’intérêt d’agir de manière transversale, la nécessité de mobiliser des moyens humains pour la mise en œuvre et la coordination des actions, la nécessité de pérenniser des financements qui se détachent du modèle des appels à projets, d’être mieux accompagnés à l’évaluation, mais aussi d’échanger sur les freins à l’accès / l’usage des aménagements (freins physiques, économiques, environnementaux, culturels, organisationnels, etc.), et les manières d’adapter les actions mises en œuvre à différents publics.

Pour plus de détails sur le programme et les intervenants >> [cliquez ici](#)

Réseau français Villes-Santé

EHESP Bâtiment Max Weber

2 rue Henri Le Guilloux

35033 RENNES Cedex 9

communication@villes-sante.com

www.villes-sante.com

Invitation presse

Nous avons donc le plaisir de vous inviter :

- **au colloque national « Activités physiques et sportives dans l'espace public : accessibilité, équité et santé »,**
- **co-organisé par le Réseau français Villes-Santé et la Ville de Bordeaux,**
- **le 29 mai 2024 à partir de 08h** au CAPC (Musée d'art contemporain), 7 rue Ferrère, Bordeaux.

Contacts presse :

Jennifer Guillouche – jennifer.guillouche@villes-sante.com

Sofia Colla – s.colla@mairie-bordeaux.fr

Pour consulter le programme de la journée, rendez-vous sur villes-sante.com

À propos du Réseau français Villes-Santé :

Le Réseau français Villes-Santé est un réseau national de 108 villes et intercommunalités visant l'amélioration de l'état de santé physique, mentale et sociale des populations. Il s'appuie sur une vision globale et positive de la santé incluant tous les facteurs qui influencent de manière positive ou négative l'état de santé des populations, de leur environnement proche à leur environnement plus large. Il aspire en ce sens à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Les valeurs du Réseau – **intersectorialité, équité, durabilité** – se basent sur la Déclaration Universelle des droits de l'homme, la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, et sur la définition de la santé et de la santé environnement au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Le Réseau s'inscrit au sein du mouvement européen des Villes-Santé initié par l'OMS Europe depuis son début, en 1990. **Le Réseau français Villes-Santé est officiellement accrédité auprès de l'OMS** et participe activement aux échanges et aux travaux réalisés au sein de l'organisation internationale. Il s'appuie également, pour tous ses travaux, sur les avancées scientifiques dans les différents domaines couverts par ses activités.

villes-sante.com

Réseau français Villes-Santé

EHESP Bâtiment Max Weber
2 rue Henri Le Guilloux
35033 RENNES Cedex 9

www.villes-sante.com